

CONSEIL DÉPARTEMENTAL — VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021



Au cours de la séance du 17 décembre 2020, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif 2021 du Département de Seine-et-Marne. Malgré les dépenses exceptionnelles engagées en 2020 pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, le budget est équilibré et s'élève à 1,5 milliard d'euros.



Créé le: 17/12/2020

- Mis à jour le : 17/12/2020

Survenue en France en mars 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 s'est répercutée sur de nombreux secteurs d'activité, fragilisant fortement et de manière inédite l'économie et la société française.

Toutefois, la situation financière du Département de Seine-et-Marne reste stable. Grâce à une gestion saine et équilibrée de ses finances, le Département peut poursuivre ses missions et anticiper la hausse des dépenses sociales. À ce propos, la bonne gestion financière du Département [a été saluée par l'agence de notation internationale Standards and Poor's](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/standard-and-poors-salue-la-bonne-sante-financiere-du-departement) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/standard-and-poors-salue-la-bonne-sante-financiere-du-departement>). Celle-ci a attribué au Département la note « AA », assortie d'une perspective stable de long terme, le 16 novembre 2020. Il s'agit de la note la plus élevée accordée à une collectivité territoriale.

Anticiper 2021

Le Département reste néanmoins prudent, compte-tenu du caractère inédit et incertain de la crise, et fait preuve d'anticipation pour désamorcer les effets économiques et sociaux de la pandémie.

Le budget primitif (c'est-à-dire « prévisionnel ») du Département pour 2021 s'élève à 1,5 milliard d'euros en dépenses et recettes. La bonne santé financière de la collectivité permet de proposer une hausse des dépenses d'investissement tout en conservant un endettement faible.

La répartition du budget primitif

Education

Le Département consacre, à l'enseignement des 82 000 collégiens répartis dans les 128 collèges et 17 collèges privés du territoire, une part importante de son budget : **131,3 millions d'euros (M€)** de crédits de paiement, fonctionnement et investissement confondus, soit une hausse de +12% par rapport à 2020.

Temps forts : Neuf collèges seront construits ou réhabilités en 2021.

Environnement

Le montant alloué en investissement pour la protection de l'environnement s'élève à **13,1 M€**. Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci atteignent **3,2 M€**. L'action du Département se concentre sur la transition énergétique, la protection de la ressource en eau, la valorisation du patrimoine naturel et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets.

Temps forts : Certains espaces naturels sensibles seront réaménagés tels que le Marais du Lutin à Veneux-les-sablons et le Marais du Refuge à Lesches. Aussi, la continuité aquatique sera rétablie au niveau de l'ENS des Îles de l'Orvanne à Voulx.

Routes

Près de **64 M€** seront ainsi investis pour les routes départementales et la moitié de ce budget sera dédiée à la conservation et l'adaptation du réseau, en vue notamment de financer la réhabilitation des ponts de la Marne et la rénovation du viaduc de Moret.

Temps forts : Au-delà de l'amélioration et de la sécurisation du réseau existant, l'année 2021 sera marquée par la poursuite des investissements en faveur des opérations liées à son développement, notamment le barreau RD 1605 à Melun, la liaison entre Meaux et Roissy (barreau RN3/RN2) ou encore la liaison sud de Chelles.

Culture et patrimoine

Le budget dédié au secteur culturel et patrimoine s'élève à 10,1 M€ de crédits de paiement, dont 7,5 M€ au titre du fonctionnement et 2,6 M€ au titre de l'investissement.

Temps forts : Cette enveloppe permettra notamment de mailler l'ensemble de la Seine-et-Marne en bibliothèque et en médiathèques, en accord avec le schéma de la lecture publique adopté en juin 2020. Ces crédits seront aussi utilisés à la restauration de notre patrimoine, comme le cellier de Blandy-les-Tours, ou encore au financement de plusieurs manifestations à caractère scientifique et culturel, telles que les commémorations du bicentenaire de la mort de Napoléon Ier.

Solidarités

Pour 2021, l'enveloppe des solidarités atteint ainsi **651 M€**, soit une hausse de 3,6% par rapport à 2020.

Temps forts : Un nouveau schéma de l'autonomie verra le jour en 2021, année qui sera également marquée par

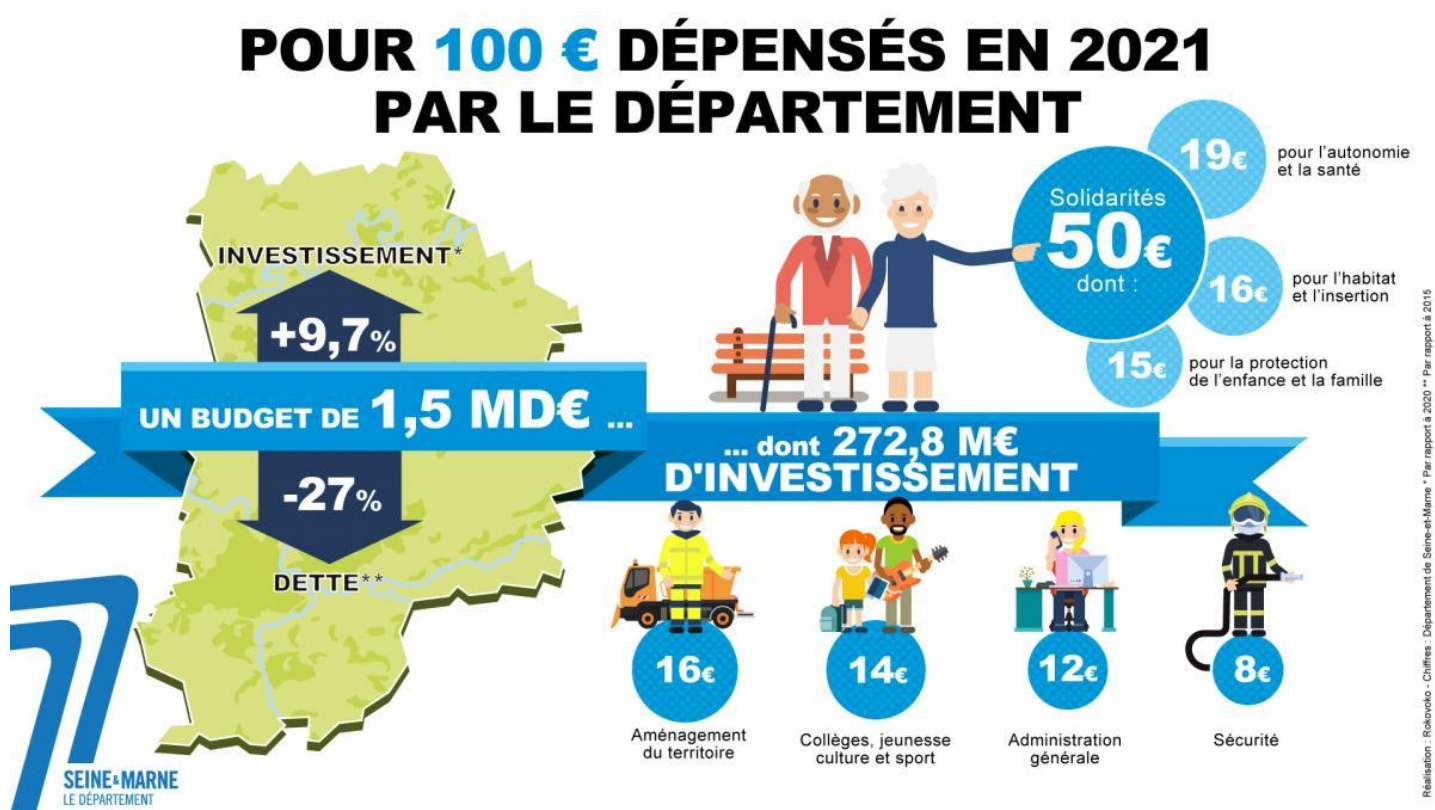
la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ainsi que du plan national de lutte contre la pauvreté, dont les objectifs recoupent pleinement ceux du Schéma départemental des solidarités voté en 2019.

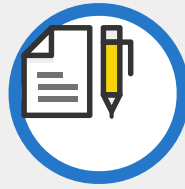
Politique contractuelle

Le développement territorial voit ses crédits de paiement en investissement augmenter de 5,8% pour atteindre 34,2 M€. Cette hausse s'explique en partie par un doublement des crédits alloués aux Fonds d'aménagements communaux.

SDIS 77

Conformément à la convention pluriannuelle 2021-2023 entre le Département et le service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS), la collectivité augmente la dotation budgétaire du SDIS à **111,3 M€** en fonctionnement. Cette hausse des crédits tient compte de l'augmentation des dépenses de personnel liées aux recrutements et à la revalorisation de la prime de feu. Par ailleurs, le Département alloue au SDIS une enveloppe de **4,6 M€** de crédits de paiement en investissement.





Plus d'informations sur la séance et les décisions dans [l'espace presse \(https://www.seine-et-marne.fr/fr/presse\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/presse).